

## **Conditions générales de la vente aux enchères**

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente.

Une visite est prévue préalablement à la vente conformément à la publicité de la vente

La visite permet aux adjudicataires de prendre connaissance des matériels et de leur état.

La liste de la vente est non contractuelle et peut être modifiée ou rectifiée à tout moment selon les impératifs ou aléas de gestion de la vente ou nécessité de procédures. Il est conseillé de consulter à nouveau la liste la veille au soir de la vente.

L'enlèvement des biens adjugés ne pourra intervenir qu'après encaissement définitif du montant de l'adjudication, et des frais d'enchère.

L'adjudicataire devra immédiatement retirer le ou les biens acquis. Tout bien laissé sur place après la fin de la vente, le serait sous la responsabilité de l'acquéreur, sans pouvoir rechercher la responsabilité de l'officier vendeur, ou du propriétaire des lieux.

Le fait d'enchérir implique l'entière adhésion aux présentes conditions générales de vente.

### **Frais et taxes pour les acheteurs en sus des enchères :**

- 14.40 % TTC

### **Conditions de paiement :**

#### Les paiements acceptés :

- Espèces jusqu'à 1000 €
- Chèque
- Carte bleue

### **Les enchères peuvent être portées :**

- a) Sur place, sur le lieu de la vente par toute personne majeure.
- b) Par ordre d'achat : le transmettre par écrit accompagné d'un acompte de 30 % du prix proposé (contenant la désignation précise du bien, et le montant maximum de l'offre hors frais d'adjudication)